



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PUBLIE LE 09 OCT. 2020
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261009-2026-231-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

N°2026-231

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

APPROBATION DES PROJETS DE PROROGATIONS DE CONVENTIONS GLOBALES DE PORTAGE FONCIER ET DE CONVENTIONS D'ACTIONS FONCIERES DANS LE SECTEUR DES HAUTS BONNE EAU

Rapporteur : M. Philippe DUBUS

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 46
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 38

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Plan local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 23 mai et 18 octobre 1995 portant adhésion de la Ville au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Département du Val de Marne (SAF 94) et adoptant son projet de statuts ;

Vu l'arrête préfectoral n° 96/3890 en date du 31 octobre 1996 portant création dudit Syndicat et validant ses statuts ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2004/4535 du 29 novembre 2004, n°2017-4524 du 20 décembre 2017 et n°2022-04564 du 16 décembre 2022 portant modification des statuts du SAF 94 ;

Vu les délibérations du bureau syndical du SAF 94 en date du 3 février 2009, du 30 novembre 2018 et 18 juin 2020 approuvant ses nouvelles dispositions d'intervention ;

Vu la délibération du comité syndical du SAF 94 en date du 20 novembre 2012 portant sur l'adoption de ses nouvelles modalités de gestion patrimoniale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2017 créant le périmètre SAF 94 des « Hauts Bonne Eau » ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SAF 94 en date du 6 juillet 2022 portant sur l'adoption de la rémunération du SAF 94 sur les portages fonciers ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2024 portant sur l'approbation de la convention intervenant entre la Ville et le SAF 94 – Périmètre « GARE DU CENTRE / STALINGRAD II » et « HAUTS BONNE EAU » ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SAF 94 en date du 21 octobre 2025 portant sur la modification des statuts du syndicat ;

Vu les projets de Conventions Globales de Portage Foncier ;

Vu l'avis de la 2^{ème} Commission Aménagement du territoire, urbanisme et développement économique, émis lors de sa séance du 23 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 23 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} Commission Cadre de vie, environnement, mobilités et sécurité, émis lors de sa séance 21 septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

La Commune a la volonté de :

- Rééquilibrer durablement le rapport Habitat/Emploi en faveur des habitants, des entreprises et des commerces,
- Créer de nouvelles polarités autour des gares du métro du Grand Paris Express
- Développer un niveau d'intensité urbaine adapté à la nouvelle qualité de desserte.

Accusé de réception en préfecture
05/12/2024 11:32:26
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception en préfecture : 09/10/2026

Le tissu urbain du secteur des Simonettes Nord du fait de sa proximité avec la future gare Villiers-Champigny-Brv du Grand Paris Express est amené à évoluer à moyen et long terme. Il y a une volonté d'y développer un projet à dominante économique auquel pourra s'adjoindre quelques programmes de logements.

La Ville et le SAF 94 ont donc créé des périmètres d'actions foncières et autorisé le SAF 94 à procéder à des acquisitions foncières dans le cadre de portage foncier. Pour partie de ces périmètres arriveront à terme le 5 juillet 2026, pour partie de ces périmètres le 5 juillet 2028. Ces conventions sont arrivées à leur terme alors qu'il y a un intérêt à poursuivre ces portages.

Depuis la signature de la CAF en novembre 2024, la Ville a poursuivi les études en cours, validant un premier plan guide en COPIL en juin 2025.

Durant l'année 2025, il a été confirmé le choix de poursuivre les études dans le cadre d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), permettant de réfléchir à l'aménagement du secteur de la future gare du Grand Paris Express Villiers-Champigny-Bry de façon partenariale avec l'ensemble des acteurs impliqués (Etat, Conseil régional d'Ile de France, Métropole du Grand Paris, Conseil départemental du Val de Marne, EPT Paris Est Marne et Bois, Villes de Bry-sur-Marne et de Villiers-sur-Marne ...).

La phase stratégique du PPA a ainsi débuté lors de sa signature en février 2025. En 2026, les études urbaines sectorielles des Simonettes Nord – Haut Bonne Eau. À l'issue de cette phase, un PPA opérationnel sera signé en 2027 afin de mettre en œuvre les ambitions et les projets définis lors de la phase stratégique. C'est dans ce cadre qu'un traité de concession sur le secteur des Simonettes Nord – Hauts Bonne Eau sera signé durant l'année 2027

Afin de permettre la réalisation des projets prévus sur ces périmètres, il y a donc lieu d'approuver ces projets de prorogations de conventions globales de portage foncier et projets de conventions d'actions foncières.

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261009-2026-231-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026

ARTICLE 1 : APPROUVE les conventions d'actions foncières ci-annexées à cet effet entre la Ville de Champigny-sur-Marne et le SAF 94.

ARTICLE 2 : DECIDE que la convention d'action foncière susmentionnée annule et remplace la convention du 2024, ayant elle-même annulé et remplacé celle du 18 octobre 2017 approuvée lors de la création du périmètre SAF 94 des « HAUTS BONNE EAU ».

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant (Adjoint au Maire ayant reçu délégation) à signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

A l'unanimité,

11 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF